MANIOC.org
Conseil général de la Guyane

MANIOC.org
Conseil général de la Guyane

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE
ARCHIVES
- 2 JAN. 1998
ARRIVÉ N° 11

MANIOC.org
Conseil général de la Guyane

MANIOC.org
Conseil général de la Guyane

1803

Par Le Dr Guillemeau –

Memoire Sur
L'Egypte et Sur la
Guyane –

Tribun quai Voltaire N° 17

MANIOC.org
Conseil général de la Guyane

Rare - 1500 -

MÉMOIRE

SUR L'ÉGYPTE

ET

LA GUIANE.

Damna rependens.

OVID.

Inv 6177
8° Réserve

LA GUIANE

Ne peut-elle pas dédomager de la perte de l'Egypte ?

Citoyens,

Connaissant tous les avantages des institutions libérales, je n'ai pu (*) que vivement applaudir à l'établissement dont mon pays va jouir. Mais, en me considérant au nombre des heureux citoyens qui le composent, si ce choix est glorieux pour moi, qu'il est d'un autre côté propre à remplir mon ame d'inquiétudes! Je n'ai que de la bonne volonté ; et il me faudrait de grands talens . . . ! Tout ce qui peut me soutenir,

(*) L'auteur a lu ce mémoire le jour de sa réception à la Société des sciences et arts du département des Deux-Sèvres.

c'est que, près de vous, je ne pourai rester dans l'inaction. Excité par votre exemple, échauffé par le fruit de vos veilles, il faudra bien que je me hazarde; et vous aurez égard à ma faiblesse, vous dirigerez mes pas chancelans.

Mais, Citoyens, je me confie tellement dans votre indulgence, que dès aujourd'hui j'ose en faire l'essai.

La réunion de l'Egypte à la France faisait attendre d'heureux changemens dans cette contrée et dans la République. Il était donc tout naturel que ceux qui avaient pris cette idée, s'affligeassent du retour de l'Egypte à la Porte.

Sur ces deux évènemens, citoyens, permettez-moi de vous exposer ma pensée.

Les avantages que l'Egypte eût retiré de son union avec la France, étaient si faciles à prévoir, qu'il serait superflu de s'étendre beaucoup sur cet article. Tout le monde s'est déjà apperçu des suites les plus heureuses pour les Egyptiens qu'a eue la nouvelle méthode de rendre la justice et de lever les contributions.

Quelques préceptes généraux, la morale

énoncée dans des versets épars du Koran, et sur-tout la manière variable de voir et sentir dans des juges sans appel, fort peu instruits, souvent interressés et circonvenus, formaient toute la jurisprudence de l'Egypte pour le civil et le criminel.

La perception des impôts par des fermiers avides, était, par cela même, la plus propre à vexer les contribuables. Mais, après avoir acquitté ces impôts, les plus faibles, sans appui, étaient encore le plus souvent obligés de les repayer par partie et sous d'autres noms.

Le général Menou, effrayé de ces désordres, avait déjà établi des tribunaux où tout se décidait d'après des règlemens simples, clairs, justes et impartiaux. Les parties étaient entendues sans frais, l'innocence mise en sureté; et l'impôt, étant payé, ne pouvait plus l'être une seconde fois.

Il allait encore s'établir en Egypte des institutions instructives et savantes. Bientôt les habitans, s'ils sont susceptibles d'instruction, allaient connaître leurs droits, leurs devoirs, et figurer parmi les nations les plus éclairées; aînsi jouir de l'aisance, de la tranquillité, du bonheur et de la considération.

Ces idées, sans doute, sont dignes de leur

auteur. Mais le désir extrême de rendre ce peuple heureux et éclairé, ne donnait-il point trop de confiance dans ces établissemens destinés à l'instruction ? Si les Egyptiens ont été les premiers qui aient cultivé les sciences, ils ont bien dégénéré ! Depuis onze siècles, sous le joug du despotisme, de la superstition, de l'ignorance et des préjugés, c'est pour eux un trop lourd fardeau que de soulever leurs fers. On a vu, dans ces derniers temps, avec quelle précipitation ils se sont joints à leurs anciens oppresseurs contre les Français leurs libérateurs. Je ne saurais croire que des institutions libérales puissent jamais, chez des peuples aussi abâtardis, jeter d'assez profondes racines pour s'y soutenir. Mais au moins, à l'égard de leurs tribunaux réglés, comme ils n'auraient point eu à sortir de leur état passif, ils auraient pu jouir des avantages d'une bonne police. Et certes, ce n'eût pas été là un petit bienfait qu'ils eussent dû à la France. J'ai peine à penser que la France en eût jamais tiré d'aussi grand de l'Egypte. Une infinité d'agens percevaient pour eux-mêmes la majeure partie des impôts de l'Egypte ; et il en entrait bien peu dans le trésor du grand Seigneur. Mais, ces agens

ayant

avant été écartés, la France aurait pu retirer l'équivalent de ce qu'ils étaient parvenus à obtenir, et les Egyptiens auraient eu d'autant moins sujet d'être jaloux, qu'exempts de toute tracasserie dans la perception, ils se seraient encore ressenti d'un fort dégrèvement dans la partie qui leur serait restée à payer de la contribution légale.

Ce sont ces impôts, avec le commerce de quelques objets tirés du pays, qui étaient destinés à faire face aux dépenses du Gouvernement. Il n'en eût presque été rien apporté dans le trésor de la République.

Le principal avantage, que la France se promettait de la possession de l'Egypte, c'était d'y attirer les marchandises de l'Inde pour les faire arriver plus vîte en Europe. Mais, à l'égard de ce projet, il me semble qu'on était encore bien loin de la réussite. Je sais qu'il y a de fortes raisons contre mon sentiment. . . Je puiserai souvent dans l'excellent ouvrage de l'abbé Raynal; mais je me permettrai quelquefois de n'être pas de son avis.

Les peines prises, la constance à s'exposer aux plus grands dangers, toutes les dépenses faites par le Gouvernement français pour conserver l'Egypte, sont un grand préjugé

en faveur de l'importance de sa possession. On peut en effet penser que les marchandises de l'Inde, traversant le nord de l'Egypte, arrivent beaucoup plutôt en France, qu'en passant par la pointe de l'Affrique. D'après cela elles doivent, à leur arrivée, coûter beaucoup moins, ainsi présenter plus d'avantages pour les commerçans et les consommateurs. D'un autre côté, le commerce autrefois suivait cette route; et il était très-florissant. Mais il me semble qu'on doit commencer par se méfier de la pompe avec laquelle les auteurs ont décrit le commerce des anciens; il était assez naturel, toute autre route étant presque inconnue, que le commerce de l'Inde, le seul qui existât, se fit d'abord par la mer rouge. Il a paru très-actif, très-animé, parce qu'on l'a considéré entre les mains de quelques grands navigateurs qui le concentraient dans deux ou trois ports. Assurément ce commerce n'approche pas de celui que font aujourd'hui presque toutes les nations de l'Europe dans une foule de ports sur la surface entière du globe.

Au surplus, de ce que la position de l'Egypte aurait alors contribué à faire fleurir le commerce, il ne s'ensuit pas qu'elle opérerait aujourd'hui le même effet. L'industrie

et l'agriculture, négligées en certains pays, perfectionnées en d'autres, les caprices, les intérêts des princes, les goûts des peuples, en changeant, peuvent lui donner un cours tout opposé.

Long-temps avant la découverte des grandes Indes, le commerce avait déjà plusieurs fois changé de place. Son séjour à Constantinople et à Caffa, prouve qu'il pouvait fleurir sans l'entremise de l'Egypte. Il est vrai qu'il y retourna; mais quand même les ruses, les dépenses, les efforts, toute la politique des Vénitiens, pour l'y arrêter, eussent été heureux, la découverte des Portugais offrant une marche plus libre, plus indépendante, étant plus convenable aux grandes expéditions, devait insensiblement dégoûter de l'entrepôt de l'Egypte. La longueur de la mer rouge est de six cens quatre-vingts lieues. Les petits vaisseaux ne peuvent tenir que sur ses bords, quoique pleins d'écueils. Les grands ne sauraient être admis que dans son milieu, où cependant pour eux la navigation n'est pas moins périlleuse, parce qu'ils n'ont aucun abri, ne pouvant jamais se détourner sur les côtés. Aussi rarement les uns et les autres arrivent-ils à des époques fixes. Une fois arrivés, il faut les

décharger à Suès, ou à Cosseir, recharger les marchandises sur des chameaux, traverser des déserts arides, les faire escorter par des convois coûteux, toujours nécessaires à cause des Arabes. Je sais qu'on projetait le rétablissement du canal de Ptolemée. Mais dans un projet souvent repris, autant de fois abandonné, pouvait-on se promettre de mieux réussir? Si l'exécution était possible, à quelle époque ce canal eût-il été navigable? Dans tous les cas, il eût fallu changer de bateaux en arrivant au Nil; et rendues à la mer, replacer enfin les marchandises sur les vaisseaux, destinés à les voiturer jusqu'en Europe.

Mais, ce n'est pas tout: pour l'avantage même du commerce, les canaux, les magasins, les surveillans doivent être entretenus. Il est impossible qu'il ne s'élève des contestations. Il faut donc des douanes, des tribunaux; et tant d'évènemens ne peuvent se succéder, sans occasionner bien des longueurs. Que de frais! que de retards! que de sources d'avaries pour les marchandises! Que d'inquiétudes pour les navigateurs et pour les marchands!

Sans doute les voyages sont plus longs par le cap de Bonne-Espérance; mais point de douanes nécessaires, point de changement

de voitures, point de tracasseries dans les bureaux. Ces voyages se font d'une seule traite. Les vaisseaux, plus grands, apportent plus de marchandises à-la-fois, n'ont pas besoin d'aller si souvent faire de nouveaux achats. Il n'est donc pas assuré que les marchandises arrivent toujours plus tard et avec plus de dépenses que par l'Egypte. Au surplus, que sont par mer trois et quatre cens lieues de plus pour des marchandises ne changeant point de vaisseaux, contre d'autres venant par une voie beaucoup plus courte, mais obligées de s'arrêter dans trois ou quatre endroits?

Enfin, si Marseille et les départemens voisins y eussent gagné, les ports de l'Océan, Bayonne, la Rochelle, Nantes, l'Orient, Brest, St.-Malo, le Hâvre, Dunkerque, Anvers, etc. n'eussent plus rien reçu immédiatement des Indes et de la Chine. . . D'après cela, en général, on doit convenir qu'il n'est pas aussi avantageux qu'il le paraît d'abord, de recevoir, par l'Egypte, les marchandises de l'Asie.

Mais, quand même l'Egypte ne serait pas détachée de la France, il n'est pas assuré que le commerce s'y maintiendrait fixé pour toujours. Il peut arriver que le gouverne-

ment Turc devienne plus fort, plus prévoyant et sente l'avantage de faire un grand commerce par ses propres sujets. Alors ce commerce pourrait prendre le cours qu'il eût ci-devant par le golfe persique, Bassora, l'Euphrate, Alep, Alexandrète, la Méditerranée et Constantinople.

Le projet de l'anglais Elton pourrait être repris et mieux conduit, devenir plus général. L'Empereur russe peut faire descendre des vaisseaux par le Volga dans la mer Caspienne, ou, comme il s'est autrefois pratiqué, par le Phase, le Cur, cette même mer Caspienne, et au moyen de quelques traités avec le grand Seigneur, quelques princes de la Tartarie, ou le Sophi de Perse, remonter le Gihon, descendre l'Indus. Ce qui s'est déjà exécuté, n'est pas impossible; alors, comme le commerce, par l'Egypte, n'est d'un grand produit que pour les départemens limitrophes de la méditerranée, la République ne trouverait peut-être pas assez d'utilité pour continuer tous les frais qu'exige le commerce de l'Inde par l'Egypte. Ainsi ce commerce tomberait de lui-même. Il faut de plus se rappeler, qu'avant la dernière expédition d'Egypte, la France faisait avec les Turcs un commerce très-considérable. On a reconnu

que la balance, en faveur de la France, s'élevait alors, par année, à près de 35 millions. La réconciliation avec la Porte, outre le rétablissement du commerce dans l'intérieur de la Turquie, par la Méditerranée, ajoutera vraisemblablement celui de la mer noire; et au moyen du Dnieper, du Boristêne et de l'Euphrate, donnera une grande extension à nos relations commerciales avec la Russie, la Perse, et nous fera par-là participer à celui de l'Inde même. Si donc la possession de l'Egypte eût procuré quelques avantages, elle eût aussi entraîné des pertes bien sensibles, et sa restitution ne sera pas sans mêlange de quelques profits.

Mais, au commerce avec son ancien allié, la France peut facilement en ajouter un autre qui sera supérieur à celui qu'eût procuré l'Egypte, qui sera indépendant des caprices, de la jalousie, et des efforts destructeurs des gouvernemens étrangers.

La France a d'anciennes possessions où elle peut faire croître tout ce qu'elle se fût procuré par l'intermède de l'Egypte, après l'avoir acheté, soit en Affrique, soit en Asie; et comme ce seront des Français qui cultiveront, ils y acquierreront de l'aisance et ne craindront pas de se multiplier. Le

peuple de l'Egypte, ayant, pour ainsi dire, été coulé dans le moule du despotisme, de la superstition et de l'ignorance, ne peut recevoir d'ailleurs aucune impression forte. Il n'est façonné que pour l'esclavage, et ne peut prendre un essor plus élevé. Mais dans la colonie européenne, les hommes que la France y enverra, n'ayant jamais porté de fers, seront susceptibles de toutes les idées libérales. Ce sont ces hommes qui mériteront tous les soins du Gouvernement. *Centenis servis unus homo liber præstat.*

Il paraît que, depuis près d'un siècle, la partie de la Guiane que nous proposons pour remplacer l'Egypte, s'étendait à l'ouest jusqu'à Rio-negro, ainsi près de l'Orenoque. Mais cette limite vient d'être resserrée; celle du sud en revanche prolongée d'environ quinze lieues, ayant été portée à la rivière des Amazônes. Dans cet état, la colonie a cent trente lieues environ, du nord au sud, et à-peu-près autant de l'est à l'ouest. Mais il faut considérer que le dernier traité de Madrid n'est relatif qu'au Portugal propre, et ne concerne aucunement les colonies. Il est donc libre aux deux nations de changer encore les bornes qu'elles viennent de poser en Amérique. Je ne doute point qu'en offrant

quelques

quelques avantages plus réels, comme l'abandon de vingt millions qu'on assure lui être promis, la France n'obtiène, de S.M. très-fidèle de vastes contrées, qu'elle possède au sud-ouest de la colonie française, et dont elle ne tire aucun parti. Alors, quelle riche et magnifique propriété pour une nation active et industrieuse comme la française ! Elle y pourrait réunir toutes les principales productions de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, sucre, cacao, café, gérofle, canelle, indigo, coton, etc.

Les Français y ont des établissemens depuis 1635. Il est vrai que plusieurs essais renouvelés, pour les vivifier et les étendre, ont été malheureux. Mais les chefs des entreprises ont toujours été si mal choisis ! On a pris si peu de précaution pour aborder en saison convenable, et bien conduire le tout après l'arrivée, qu'il était impossible de réussir. Je ne parlerai que du dernier essai de colonisation, celui de 1763. Douze mille Français furent déposés sur les bords du Kourou, dans une langue de sable, parmi des îlots mal-sains. Pour attendre le retour de la saison sèche, on les entassa, pour-ainsi-dire, sous un mauvais hangard. On les nourrit de provisions long-temps gardées,

moitié corrompues. Aussi finirent ils la plûpart leur triste destinée dans les horreurs du désespoir. Quinze cens qui avaient échappé, sans force, sans courage, ne purent rien exécuter au retour de la saison favorable. Les pluies revinrent ; et tous furent submergés. Rien ici ne peut s'attribuer à l'influence du climat et du sol. Avec une telle conduite, il n'est point de peuple, qu'on ne fût parvenu à exterminer, en aussi peu de temps.

Comment ne profita-t-on point d'un usage qu'on avait sous les yeux ? Les naturels de cette contrée même, et d'autres, sur les bords de quelques fleuves, en Asie, au temps des grandes pluies, montent dans des habitations placées sur de longs pieux ou sur des arbres. Pourquoi n'avoir pas employé ce moyen qui, tous les ans, sauve des populations entières? Le bois ne manque point dans la colonie... Mais tant de fautes, qui ont eu d'aussi funestes suites, auront leur utilité. On se corrigera, et la première tentative aura le plus heureux succès.

La saison sèche commence au mois de prairial. Si alors le Gouvernement faisait arriver sur les lieux de nombreuses garnisons où se trouveraient des sapeurs et d'autres bons ouvriers avec quelques ingénieurs, en doublant

leur paye et proposant des primes, on leur ferait faire, en peu de temps, toutes les digues et canaux nécessaires aux dessechemens. Les planteurs ensuite, arrivant à la fin des travaux, n'auraient plus à donner que de legers labours : et la France se serait procurée une colonie magnifique, stable, supérieure à toutes les îles qui lui restent.

Il est douloureux qu'on soit encore effrayé par le souvenir des mauvais succès précédens, et sur-tout des suites affreuses de la dernière tentative. Beaucoup encore, par humanité, décrient cette malheureuse région. On leur a dit, et ils fortifient leur opinion, en le répétant, que l'humidité excessive du climat, la stérilité du sol, les dégâts continuels des fourmis, la facilité aux esclaves de déserter, opposent toujours à la colonisation des obstacles insurmontables.

Mais ces obstacles se sont rencontrés dans différentes parties de l'Amérique, et ils n'ont point arrêté. Pour l'humidité, en creusant des canaux, en détruisant les bois, on la fera bientôt dissiper. Le citoyen *Martin* vient d'écrire de la colonie, que tous les ans la sécheresse diminue beaucoup sa récolte de noix muscades. S'il y a des endroits bas, il y en a aussi de trop élevés. Entre ces deux extrê-

mes, il y a des terrains, en position convenable, qui n'attendent que des cultivateurs.

A l'égard des fourmis, la terre étant plus remuée par le labourage, on les verra disparaître peu à peu, comme dans le reste de l'Amérique, qui est cultivée. Si d'ailleurs il y a des fourmis nuisibles, il y en a d'autres qui délivrent les habitations et les cultures des rats, des souris et de beaucoup d'insectes malfaisans.

Quant aux Négres, malheureux en Affrique, on se les attachera, dès qu'on rendra leur condition plus supportable.

Enfin le sol n'est pas aussi mauvais que quelques-uns le publient. Il suffit d'en considérer la végétation, qui est presque partout très-vigoureuse. Le terrain de l'intérieur est excellent. Si les bords de la mer ne présentent des avantages qu'au moyen de grandes dépenses, qu'on remonte les rivières, on se convaincra que non-seulement elles sont la plupart propres à la navigation, mais encore que la terre de leur voisinage est susceptible des cultures les plus lucratives. Déjà tels de leurs bords sont assez bien peuplés.

J'avoue que cette contrée n'offre aucun grand port commode. Mais ce désavantage est racheté par la sûreté qu'il procure contre

des ennemis jaloux et entreprenans. Il y a au moins le long de la mer et à l'embouchure des rivières des Amazones, d'Oyapok et autres, beaucoup d'îles, comme Maraca, Caviana etc. Quelques-unes forment d'assez bons hâvres.

Ce ne sont pas, comme en Egypte, des sables brûlans, inutiles, dangereux, des vents secs. Il n'y a point de maladie endémique. La chaleur n'y est pas plus insupportable qu'en Egypte. Les pluies font oublier le voisinage de l'équateur. Si certaines personnes n'y vivent pas long-tems, c'est l'effet des excès et des chagrins auxquels on se livre, quand on y vient à regret, ou qu'on ne parvient pas de suite à une fortune sur laquelle on avait trop légèremeut compté. Les naturels du pays vivent asses vieux, sont robustes, même courageux, propres à supporter les fatigues. Mieux traités qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, ils seront d'une grande ressource.

Mais il faut en convenir : des travaux, faits par des hommes libres, sont plus coûteux que par des esclaves ; et quiconque n'emploira que les premiers, ne saura, pour ses productions, soutenir la concurrence dans les marchés où on offrira celles des Négres. Dans l'état actuel des Gouvernemens, c'est une

nécessité d'aller chercher des aides en Affrique. Mais une loi pourrait porter, qu'après un certain nombre d'années, ou plutôt, s'ils étaient maltraités par leurs maîtres, les noirs de droit deviendraient libres. Par ces moyens simples on aurait bientôt mis à couvert de vastes plaines contre les inondations des rivières; et des milliers de Négres, amenés esclaves et malheureux, du fond de l'Affrique, affranchis par quelques années de travail dans la Colonie, salueraient un jour, avec respect, cette terre auguste qui procureroit la liberté et le bonheur.

C'est dans cette Colonie qu'en 1721 les Français cultivèrent leur premier caffé. Prés de l'équateur il y acquiert la bonté de celui de l'Arabie. Le cacao également et le coton sont de meilleure qualité qu'aux Antilles. Le sucre, le ris, le manioc, l'igname, la patate, la banane, la bacove, le giromon, le gingembre, le rocou, l'indigo y sont cultivés depuis long-temps avec succès. La vanille y vient d'elle même. Elle demanderait seulement quelque soin. On peut même compter sur le muscadier, qui est la seule épice dont la culture donne quelques embarras. Depuis peu, on y a essayé le véritable arbre à pain d'Otaïti, le litchi de la Chine,

euphoria punicea, le géroflier, le canelier. Tous ces végétaux y réussissent à merveille. Déjà le poivrier y fait l'objet d'un commerce étendu. Encore quelque temps, écrit le directeur des épiceries de la Colonie, et l'établissement des épiceries s'élèvera à un haut degré de splendeur.

Les forêts du pays sont pleines de bois propre à la charpente et aux plus riches ouvrages de menuiserie. Ces mêmes forêts et les rivières fournissent une foule de gibiers et de poissons. Les animaux domestiques, pour la cuisine, la charrue, le voiturage, y croissent sans donner la moindre peine. Combien d'avantages qui lui donnent la supériorité sur l'Egypte !

Tout auprès de la Colonie française, et sur un terrain de même nature, les Hollandais ont les plus riches habitations. Avec les mêmes soins, pourquoi les Français n'obtiendraient-ils pas les mêmes résultats ?

Sans encourir le reproche d'avoir envahi sur d'autres peuples, sans verser une goutte de sang, sans s'attirer des ennemis puissans et dangereux, on peut faire une grande conquête, peuplée d'hommes heureux et libres, capables de sentir leur dignité, et de s'élever aux plus grandes choses, ainsi infiniment

plus profitables à la Métropole, que n'auraient jamais pu l'être les habitans de l'Egypte

Pour peu que cette Colonie soit gardée, comme elle est en terre ferme, l'ennemi ne tentera point de s'en emparer. Toutes nos îles seraient envahies, que cette terre privilégiée resterait encore à la France. Quelque abondance de productions que le luxe aura rendu nécessaire, elle y pourra satisfaire : ainsi empêchera qu'on ne porte son argent chez l'étranger. Et à présent que nos voisins, toujours malheureux par le bonheur d'autrui, possèdent, outre la Jamaïque au nord du golfe du Mexique, d'autres îles au centre, enfin Tabago et la Trinité au midi, que la jouissance des autres îles est devenue plus précaire entre les mains de leurs possesseurs actuels, n'est-ce pas un bonheur d'occuper une vaste contrée, qui ne peut nous être enlevée, et qui, bien cultivée, ne tardera pas à faire oublier l'Egypte.

Quelques eussent donc été les avantages procurés par ce dernier pays, quoique par son moyen, il soit possible que les produits de l'Afrique, même de l'Asie, nous parviennent quelquefois plus promptement, il est clair, d'après tout ce qui a précédé, qu'il reste encore à la France de quoi la dédomager

domager amplement. Réunissons seulement, Citoyens, tous nos vœux, pour que le Gouvernement, pénétré de cette vérité, et dégagé de tout soin plus pressant, dirige au plutôt tous ses efforts vers la Colonie répatrice, y fasse dessécher les bords des rivières, ordonne que la culture la plus convenable soit adaptée à chaque canton, prépare ainsi une fortune assurée à tous les Français qui s'empresseront d'aller la chercher sur cette terre inépuisable. Et, dès aujourd'hui, dans la juste confiance que nous inspirent nos premiers Magistrats, diminuons les regrets que nous aurait occasionné la remise de l'Egypte à la Porte.

Lu à la Société des Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres, le 29 Vendémiaire an 10.

Par J. J. D. GUILLEMEAU, Méd. milit.